

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: **88201403.8**

⑮ Int. Cl.⁴ **A63B 49/04**

⑭ Date de dépôt: **05.07.88**

⑯ Priorité: **14.07.87 BE 8700780**

⑰ Date de publication de la demande:
18.01.89 Bulletin 89/03

⑱ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑴ Demandeur: **"ETABLISSEMENTS DONNAY",
en abrégé: "DONNAY, S.A."
Route Charlemagne 21
F-6400 Couvin(BE)**

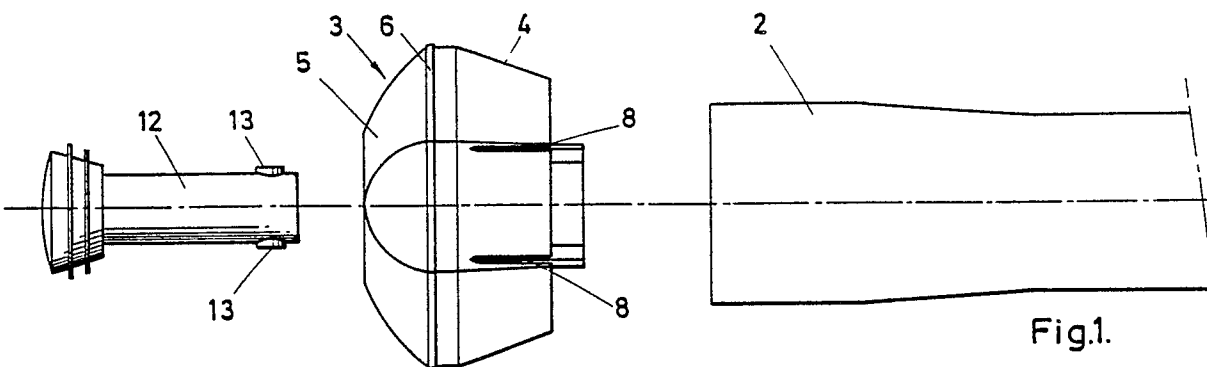
⑵ Inventeur: **Van Raemdonck, Joris
Parklaan 95
B-2768 Bazel(BE)**

⑶ Mandataire: **Pieraerts, Jacques et al
Bureau Gevers S.A. rue de Livourne 7 bte 1
B-1050 Bruxelles(BE)**

⑷ **Poignée de raquette.**

⑸ L'invention concerne une poignée de raquette caractérisée en ce qu'elle se termine par une pièce qui se présente sous la forme d'un embout (3) et comporte une partie (5) qui, en position d'utilisation, s'étend au-delà de l'extrémité de la poignée, une partie (4) qui entoure l'extrémité de la poignée et une partie centrale cylindrique creuse (10) destinée à recevoir un élément de poids interchangeable (12).

EP 0 299 567 A2



Poignée de raquette.

La présente invention se rapporte à une poignée de raquette comportant, entre autres, un noyau destiné à être entouré par une couche de matière synthétique, elle-même généralement achevée par l'enroulement d'une lanière en cuir ou analogue.

Le but de l'invention est de réaliser une poignée de raquette dont la prise en main (grip) est considérablement améliorée tandis que les propriétés de frappe de la raquette peuvent être modifiées en fonction des besoins du joueur.

Un objet particulier de l'invention est précisément une structure particulière permettant une interchangeabilité aisée et rapide d'éléments de poids.

Pour réaliser ces objectifs, conformément à l'invention, la poignée de la raquette selon l'invention se termine par une pièce qui se présente sous la forme d'un embout qui se glisse sur l'extrémité du noyau de la poignée et comporte une partie qui, en position d'utilisation, s'étend au-delà de l'extrémité de la poignée, une partie qui entoure l'extrémité de la poignée et une partie centrale cylindrique creuse qui se glisse dans une cavité de section correspondante ménagée dans l'axe du noyau de la poignée et qui est destinée à recevoir un élément de poids interchangeable tandis que la partie de l'embout qui entoure le noyau est destinée à être noyée dans la matière synthétique précitée.

Toujours selon l'invention, l'embout précité présente une saillie périphérique située entre la partie qui, en position d'utilisation, s'étend au delà de la poignée précitée et la partie qui entoure l'extrémité précitée de la poignée, qui détermine la distance sur laquelle la partie de l'embout précité est noyé dans la matière synthétique.

Dans une forme de réalisation avantageuse, la partie centrale cylindrique creuse précitée et l'élément de poids interchangeable coopèrent entre eux à la manière d'un assemblage à baïonnette, l'élément de poids interchangeable, de forme cylindrique, étant à cet effet pourvu de deux tétons et la partie centrale cylindrique creuse présentant deux creusures longitudinales dans lesquelles peuvent glisser les tétons précités.

D'autres détails et avantages de l'invention ressortiront de la description qui sera donnée ci-après d'une poignée de raquette selon l'invention. Cette description n'est donnée qu'à titre d'exemple et ne limite pas l'invention. Les notations de référence se rapportent au dessin ci-annexé.

La figure 1 est une vue explosée et en élévation montrant les éléments constitutifs de l'extrémité de la poignée selon l'invention.

La figure 2 est une vue en élévation et en coupe montrant les éléments précités, assemblés.

La poignée de raquette 1 selon les figures comporte un noyau 2 sur l'extrémité duquel se glisse un embout 3 qui comporte une partie 4 qui entoure l'extrémité du noyau 2 et une partie 5 qui, en position d'utilisation, débord de l'extrémité de la poignée. Ces deux parties 4 et 5 sont séparées par une saillie périphérique 6 qui détermine l'endroit jusqu'où l'embout 3 est noyé dans la matière synthétique 7 qui entoure également le noyau 2 de la poignée.

La partie 4 de l'embout 3 s'étend en oblique et vers l'extérieur en direction de la saillie périphérique 6. Cette saillie périphérique 6 se situe à hauteur d'une section de plus grande diamètre qui permet d'obtenir une poignée qui offre une prise en main ou "grip" particulièrement favorable.

L'embout, qui présente une série de fentes 8 s'étendant selon des plans qui coïncident avec l'axe géométrique de la poignée, est constitué d'une matière souple telle que du caoutchouc souple ou synthétique ou un élastomère. Au centre de l'embout 3 est prévue une cavité axiale 9 comportant une partie cylindrique centrale 10 qui présente intérieurement des creusures longitudinales 11 diamétralement opposées pour recevoir un élément de poids interchangeable 12, lui-même muni de deux tétons 13 qui coopèrent avec les creusures longitudinales 11 prévues dans la partie cylindrique centrale 10 à la manière d'un assemblage à baïonnette. La partie cylindrique centrale 10 de l'embout 3 pénètre, à cet effet, dans une cavité de section correspondante 14 prévue dans l'axe de la poignée, à l'extrémité de celle-ci.

Au fond de la cavité 14 est disposée une pièce en matière élastique 15 à effet de ressort, par exemple en caoutchouc, grâce à laquelle l'élément 12 est repoussé par ses tétons contre le bord libre de la partie cylindrique centrale 10.

Chaque élément de poids interchangeable possède un poids différent et il est donc possible de modifier les caractéristiques techniques de la raquette grâce à la simplicité du système de montage de ces éléments.

La rotation de l'élément de poids interchangeable est obtenue grâce à la présence d'une fente 16 dans la partie extérieure de la tête 16 de l'élément.

Il est entendu que l'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution décrite et que bien des modifications pourraient y être apportées sans sortir du cadre de la présente demande de brevet.

Revendications

1. Poignée de raquette comportant, entre autres, un noyau destiné à être entouré par une couche de matière synthétique, elle-même généralement achevée par l'enroulement d'une lanière en cuir ou analogue, caractérisée en ce que la poignée de la raquette selon l'invention se termine par une pièce qui se présente sous la forme d'un embout (3) qui se glisse sur l'extrémité du noyau (2) de la poignée et comporte une partie (5) qui, en position d'utilisation, s'étend au-delà de l'extrémité de la poignée, une partie (4) qui entoure l'extrémité de la poignée et une partie centrale cylindrique creuse (10) qui se glisse dans une cavité (14) de section correspondante ménagée dans l'axe du noyau (2) de la poignée (1) et qui est destinée à recevoir un élément de poids interchangeable (12), tandis que la partie (4) de l'embout (3) qui entoure le noyau (2) est destinée à être noyée dans la matière synthétique précitée 7.

2. Poignée de raquette selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'embout précité (3) présente une saillie périphérique (6) située entre la partie (5) qui, en position d'utilisation, s'étend au-delà de la poignée précitée et la partie (4) qui entoure l'extrémité précitée de la poignée (1) qui détermine la distance sur laquelle la partie 4 de l'embout précité (3) est noyé dans la matière synthétique (7).

3. Poignée de raquette selon l'une quelconque des revendications 1 - 2, caractérisée en ce que la partie centrale cylindrique creuse précitée (10) et l'élément de poids interchangeable (12) coopèrent entre eux à la manière d'un assemblage à baïonnette, l'élément de poids interchangeable (12), de forme cylindrique, étant à cet effet pourvu de deux tétons (13) et la partie centrale cylindrique creuse (10) présentant deux creusures longitudinales (11) dans lesquelles peuvent glisser les tétons précités (13).

4. Poignée de raquette selon l'une quelconque des revendications 2 - 3, caractérisée en ce que la partie (4) qui entoure l'extrémité du manche présente des fentes (8) qui s'étendent selon des plans comportant l'axe géométrique de la poignée de la raquette.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

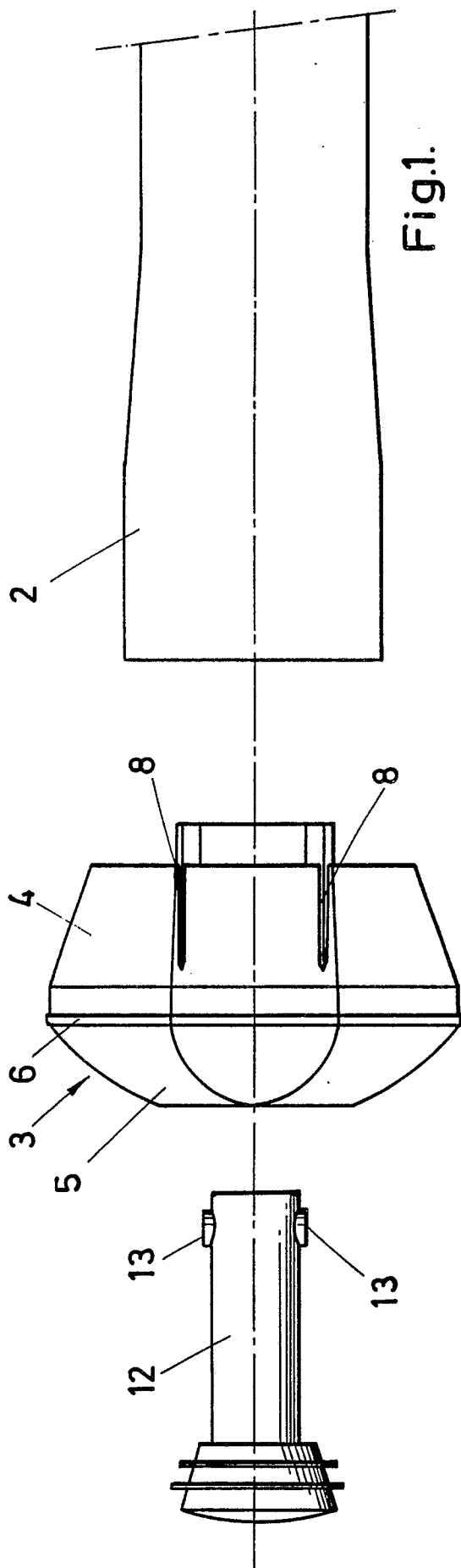


Fig.1.

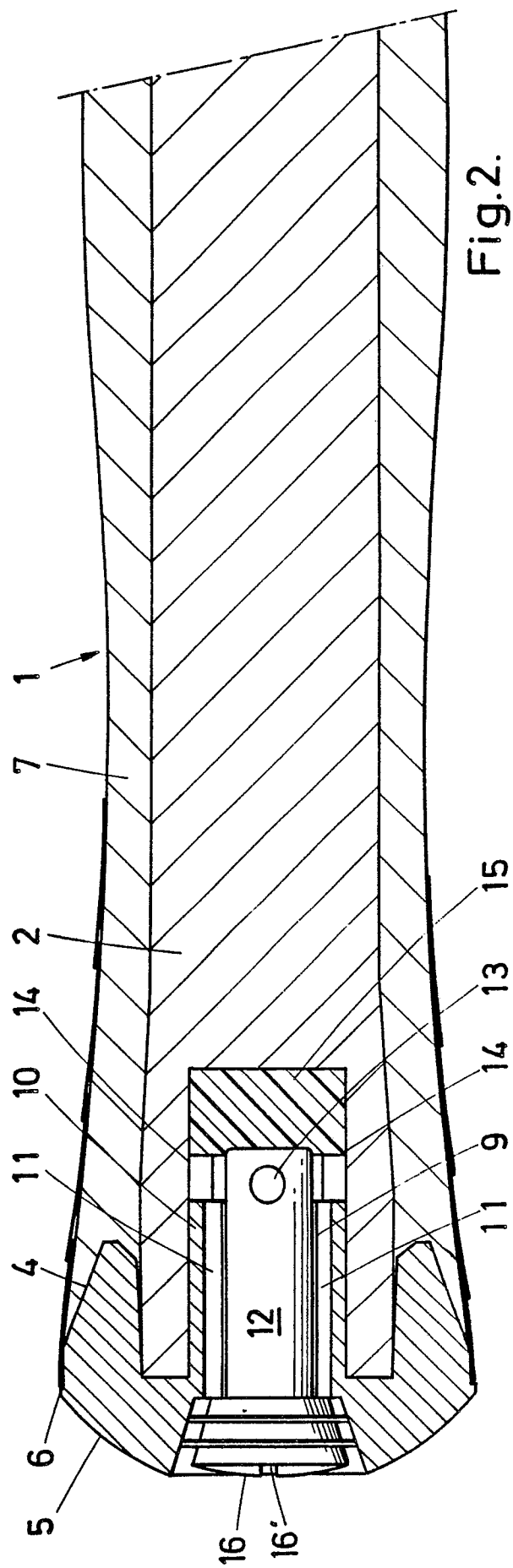


Fig.2.